



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 29/10/2015

Reçu en préfecture le 29/10/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-200034036-20151028-D2015\_146-DE

**Séance du 28 octobre 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-huit octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - MEYSSONNIER - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2015/146**

**Objet : LEADER - désignation de représentants au comité de programmation du GAL  
(Annule et remplace la délibération n°2014/162 du 18 décembre 2014)**

Vu la délibération n°2014/162 en date du 18 décembre 2014 désignant les représentants de la CCLPA au comité de programmation LEADER,

Monsieur le Président rappelle que le comité de programmation LEADER « Pays de Cocagne » de la nouvelle génération LEADER 2014-2020 regroupera des élus et socio-professionnels des trois intercommunalités qui composent le nouveau territoire de projet. Fin 2014, les élus des trois intercommunalités avaient décidé de fixer le nombre de délégués pour chaque collège (élus et socio-professionnels) à 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par intercommunalité.

Aujourd'hui, la répartition a été revue et fixée à :

- Communauté de Communes Tarn-Agout :  
Elus (4 titulaires - 4 suppléants) / Socioprofessionnels (4 titulaires - 4 suppléants)
- Communauté de Communes Sor et Agout :  
Elus (3 titulaires - 3 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)
- Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout :  
Elus (2 titulaires - 2 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)

Monsieur le Président propose donc de désigner les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants du collège « élus » au comité de programmation LEADER, qui représenteront le territoire de la Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout au comité de programmation LEADER dont les noms suivent :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Raymond GARDELLE	- Christian MAZARS
- Thierry BARDOU	- Quentin VICENTE

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
Sous-Préfecture le 29 octobre 2015



Le Président  
Raymond GARDELLE